

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

L'article 7.1 du règlement no 760 décrétant une tarification pour certains biens, activités ou services municipaux pour l'année 2025 ordonne ce qui suit :

ARTICLE 7 : LOISIRS

7.1 LOCATIONS DE SALLES ET AUTRES*

7.1 LOCATION DE SALLES ET AUTRES*

a) Bibliothèque – salle de conférence :

- Organisme sans but lucratif (OSBL) : Gratuit
- Privé : 51 \$ + taxes

b) Centre culturel - sous-sol :

- Brunch (OSBL) : Gratuit
- Rencontre &/ou dîner privé : 87 \$ + taxes
- Commission scolaire : 87 \$ + taxes
- Rencontre & dîner communautaire (OSBL) : Gratuit
- Souper & soirée (OSBL) : 87 \$ + taxes
- Souper & soirée (privé) : 164 \$ + taxes

c) Centre culturel - salle de spectacle :**

- OSBL : 67 \$ + taxes*
- Commission scolaire : 185 \$ + taxes*
- Privé (réunion-colloque) : 185 \$ + taxes*
- Privé (spectacle avec admission) : 298 \$ + taxes*

* La tarification de l'article 7.1 c) ne s'applique qu'à certains organismes municipaux, lesquels font l'objet d'une entente distincte.

** La sonorisation, l'éclairage et la projection sont assumés obligatoirement, sauf autorisation exceptionnelle, par « **Merlin** », et sont aux frais et à la responsabilité du locataire. Moins de 4h : 189,28 \$; plus de 4h : 378,56 \$.

d) Hôtel de ville - salles de réunion 2^e étage :

- Réunion (OSBL) : Gratuit
- Cours (Privé) : Gratuit

* Les salles de réunion de l'hôtel de ville sont offertes aux OSBL et pour les locations privées pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville seulement.

e) Centre communautaire :

✓ Salle Groupe Lebel :

- Brunch :
 - OSBL : 87 \$ + taxes
 - Privé : 175 \$ + taxes

- Soirée sociale :
 - OSBL : 164 \$ + taxes
 - Privé : 350 \$ + taxes

- Souper & soirée sociale :
 - OSBL : 226 \$ + taxes
 - Privé : 463 \$ + taxes

✓ Place Desjardins :

- OSBL : 365 \$ + taxes
- Privé : 648 \$ + taxes

f) Centre communautaire (profits du bar au Centre communautaire) :

✓ Salle Groupe Lebel :

- Souper & soirée :
 - OSBL : 87 \$ + taxes
 - Privé : 236 \$ + taxes

✓ Place Desjardins :

- OSBL : 216 \$ + taxes
- Privé : 324 \$ + taxes

g) Centre communautaire - Centre de jour :

- Souper :
 - OSBL : Gratuit
 - Privé : 154 \$ + taxes

h) Pavillon récréatif (*selon disponibilité*) :

- OSBL : Gratuit
- Privé : 128 \$ + taxes

i) Autres locations :

- ✓ Chapiteau :
 - OSBL : Gratuit
 - Privé : 164 \$ + taxes
- ✓ Chaises & tables :
 - Chaises : 4 \$/unité
 - Tables : 12 \$/unité
- ✓ Nappes :
 - OSBL : Gratuit
 - Privé : Coûtant + 5%

ARTICLE 8 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour tout autre service rendu au coût réel, des frais d'administration de 5% s'ajoutent à la tarification.

ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT

La tarification perçue en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours. Tout compte impayé dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250107-8059**

Gustave Pelletier
Maire

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier